

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le : 8 septembre 2026

TRANSMIS le : 14 septembre 2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

OBJET :

Tarifs membres du jury examens
fin d'année école de musique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 3 septembre à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DAUDRÉ Sibylle, DENIAU Julie, DRÉVILLE Hélène, JBANCA Cristina, LE BEC Fanny, SIMONY Emilie

Messieurs : HERBIN Olivier, LEBRUN Mathieu, MARTIN Jean, MORELL Jean, RAIMBAULT Jonathan, STERLIN Alexandre, VIRLOGUEUX Christophe, WEISSE Corentin

Absents : Mmes BACH Céline, LHOTTE Sandrine

Pouvoirs : Mr CHORQUES Alexandre donne pouvoir à Mr LEBRUN Mathieu
Mr GILLOTIN Thierry donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
Mr DI MÉO Jean-Luc donne pouvoir à Mme BARON Claudine

Secrétaire : Mme DRÉVILLE Hélène

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que l'école municipale de musique a organisé des examens de fin d'année en juin 2026 à l'Espace Culturel et qu'il a été nécessaire de trouver des 5 membres du jury extérieurs à l'école de musique et qu'il y a lieu de fixer le montant d'une indemnité forfaitaire pour chacun d'eux.

Un forfait de 110 € est proposé pour :
- Mme ROUDON GAUTHIER Marie, évaluation flûte traversière
- Mme MOYAL Sandrine, évaluation violon
- Mr VOGÉ Jean-Luc, évaluation guitare

Un forfait de 220 € est proposé pour :
- Mme AIKATERINI Georga, évaluation piano et formation musicale

Un forfait de 350 € est proposé pour :
- Mr DELBECQ Frédéric, chef d'orchestre du concert de Noël et pour 3 répétitions pour le concert de fin d'année

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- 1) **DECIDE** de fixer le montant forfaitaire à 110 € pour 3 jurys et 220 € pour le jury qui a évalué les élèves sur 2 disciplines. Il fixe également le montant d'une indemnité forfaitaire à 350 € pour le 5^{ème} jury qui a coordonné le concert de Noël et la préparation du concert de fin d'année.
- 2) Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES et au service de gestion comptable de GARGES LES GONESSE.

Fait à SAINT-WITZ, le 11 septembre 2026

Mme Le Maire,
Nadège FERTÉ

